

### Contributeurs

#### Mitch Villeneuve

Premier directeur, Politique économique  
Études économiques de la Banque Scotia  
416.350.1175  
[mitch.villeneuve@scotiabank.com](mailto:mitch.villeneuve@scotiabank.com)

#### John Fanjoy

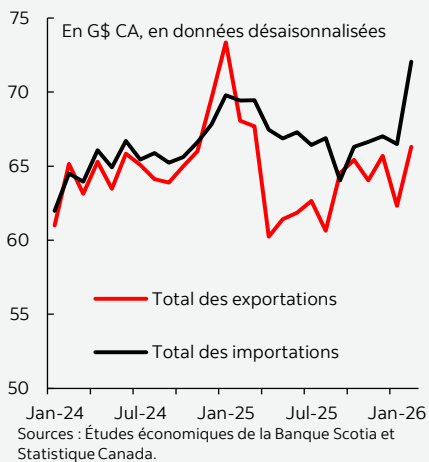
Économiste  
Études économiques de la Banque Scotia  
416.866.4735  
[john.fanjoy@scotiabank.com](mailto:john.fanjoy@scotiabank.com)

#### Avec la collaboration à la recherche de : Neha Sarraf

Analiste économique  
Études économiques de la Banque Scotia  
416.869.2695  
[neha.sarraf@scotiabank.com](mailto:neha.sarraf@scotiabank.com)

### Graphique 1

#### Le commerce international canadien de marchandises

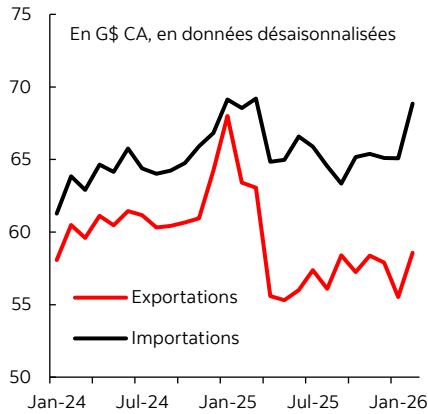


## Échos douaniers : Rapport sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis — février 2026

- **En février, les exportations de biens du Canada ont rebondi de 6,4 % (sur un mois); les importations ont fait encore mieux, en gagnant 8,4 % (graphique 1).** Les véhicules automobiles et les pièces détachées, qui expliquent essentiellement cette progression des exportations, ont décollé de 24,2 % en février, après avoir dégringolé de 21 % en janvier (en raison d'un arrêt de la production plus long que d'habitude dans la saison des Fêtes). Ce secteur a été talonné par les métaux : les livraisons d'or ont crû de 11 % après avoir plongé en janvier, et les exportations d'aluminium ont inscrit un solide gain de 19,6 %. Pour ce qui est des importations, la catégorie de l'or, de l'argent et du platine a plus que doublé par rapport au mois précédent et a essentiellement porté l'augmentation de février. Après rajustement pour tenir compte des prix, le volume des exportations a augmenté de 4,9 %, et les importations ont monté de 7,1 % pour le mois. Les données de février confirment que la balance commerciale nette pèsera sur la croissance du T1 — et probablement plus que ce à quoi nous nous attendions dans nos plus récentes prévisions. Nous nous attendons toutefois à un rebond au T2, notamment en raison de la hausse des cours du pétrole.
- **Un retour sur la volatilité mensuelle nous apprend que les exportations correspondent essentiellement aux niveaux de 2024, même si l'or a effacé certaines baisses.** À l'exclusion de l'or, les exportations canadiennes ont baissé en moyenne d'environ 12 % par rapport aux trois derniers mois comparativement à la même période il y a un an (graphique 2), menées par les catégories ciblées par les droits de douane sectoriels des États-Unis (graphique 3) : l'acier (-55 %), l'aluminium (-12 %), la foresterie (-23 %), et enfin, les véhicules automobiles et les pièces détachées (-24 %).
- **La part des exportations canadiennes destinées aux États-Unis évolue peu à peu tendanciellement à la baisse, pour s'établir à une moyenne de 76 % en 2024 et de 72 % en 2025 et pour ressortir à 66 % en février 2026.** Cette baisse tendancielle est portée par un repli des exportations à destination des États-Unis et par la hausse des exportations destinées à d'autres régions — surtout l'Europe (graphique 4). En février, les exportations destinées aux États-Unis se sont envolées de 4,4 % sur un mois; elles ont toutefois perdu 10,4 % comparativement à 2024. Les exportations à destination d'autres pays ont progressé de 10,5 % après avoir sombré dans une léthargie en janvier et ont explosé de 42,4 % par rapport à 2024 — même si une grande partie de cette hausse a été portée par les exportations élevées d'or à l'étranger. Du côté des importations (graphique 5), la part des importations canadiennes depuis les États-Unis a légèrement fléchi en février pour s'inscrire à 59 % contre 62 % en 2024.
- **Le Canada continue de tirer parti de droits de douane effectifs (relativement) faibles sur le total des exportations.** Selon notre estimation la plus récente (d'après les courants commerciaux pré-tarifaires), la hausse des droits de douane depuis la fin de 2024 se chiffre à 3,1 %, puisque la plus grande partie de nos échanges commerciaux avec les États-Unis se poursuit en franchise de droits de douane dans le cadre de l'ACEUM. Il s'agit d'une baisse par rapport à 4,5 % en février puisque les droits de douane américains propres à certains pays en vertu de l'IEEPA ont été remplacés par un tarif douanier mondial de 10 %. Les droits de douane réels moyens déclarés et versés sur les importations de biens américains depuis le Canada ont été légèrement supérieurs à 3 % pour le troisième mois d'affilée, contre presque 4 % il y a six mois (graphique 6). Ce chiffre pourrait baisser d'un cran en mars, compte tenu des changements apportés aux droits de douane à la fin de février. La proportion des biens canadiens importés aux États-Unis et assujettis à des droits de douane s'est établie aux alentours de 10 % (graphique 7).
- **Le déficit commercial des États-Unis se rapproche de nouveau de son niveau pré-tarifaire (graphique 8).** Les échanges commerciaux avec ce pays ont accusé une forte volatilité au début de 2025 en réaction aux droits de douane, avant de se stabiliser vers la fin de l'année. En février, les exportations américaines ont gagné 4,2 % et les importations ont progressé de 4,3 %, ce qui explique que le déficit de la balance commerciale se soit inscrit à 57 G\$ US, contre environ 70 G\$ US en 2024.
- **Les droits de douane sur les importations américaines continuent de créer des pressions inflationnistes dans ce pays :** selon l'estimation la plus récente de l'impact cumulatif des droits de douane sur ce pays, l'IPC américain a augmenté de presque un point de pourcentage entier (graphique 9) — ce qui assombrit l'horizon pour les baisses de taux d'intérêt aux États-Unis, d'autant plus que les cours du pétrole ont récemment augmenté.
- **Les droits de douane et l'incertitude (graphique 10) sont toujours aussi élevés et dynamiques.** Même si le remplacement des droits de douane américains en vertu de l'IEEPA par les droits de douane mondiaux temporaires de 10 % a été une bonne nouvelle pour le Canada (et pour de nombreux autres partenaires commerciaux des États-Unis), la grande majorité de nos échanges commerciaux a été conforme à cette loi et a donc été exemptée de ces droits de douane. Les droits de douane sectoriels sont nettement ceux qui ont l'impact le plus retentissant pour le Canada; ils n'ont pas été touchés par les récents changements. Or, des comptes rendus laissent aujourd'hui entrevoir des changements potentiels pour ce qui est des droits de douane sur l'acier et l'aluminium, ce qui pourrait donner lieu à un tarif douanier moindre pour certains biens, mais par rapport à une assiette plus vaste pour tous les biens — et avoir pour effet d'augmenter éventuellement, en chiffres nets, les droits de douane acquittés.

Graphique 2

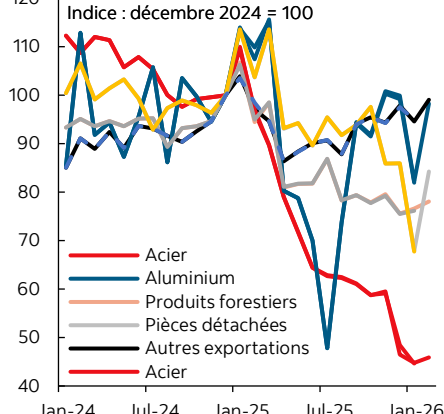
**Commerce des biens canadiens, en excluant l'or, l'argent et le platine**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 3

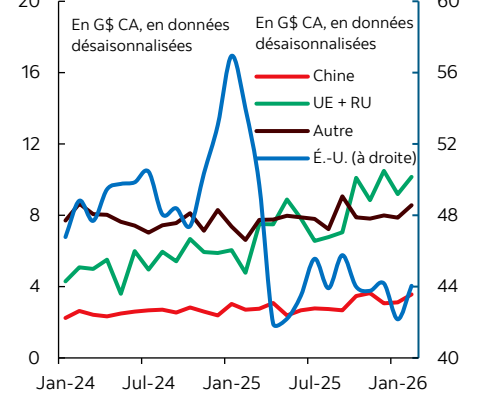
**Les exportations du Canada par secteur**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 4

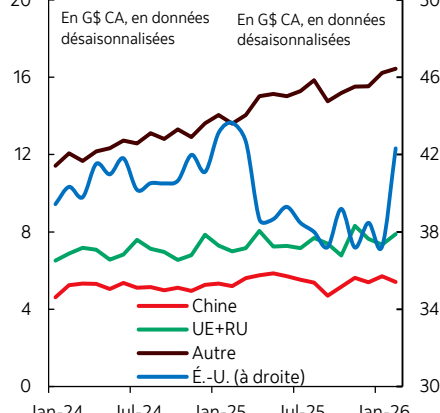
**Les exportations canadiennes de marchandises, par région**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 5

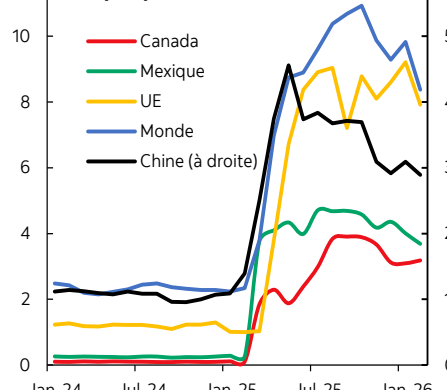
**Les importations de marchandises canadiennes, par partenaire commercial**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Graphique 6

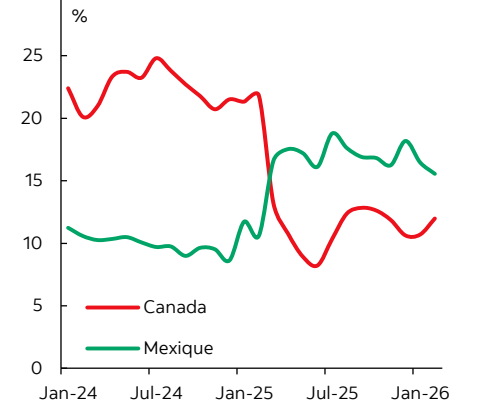
**La moyenne calculée des droits de douane sur les importations américaines, par partenaire commercial**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Censur Bureau des États-Unis.

Graphique 7

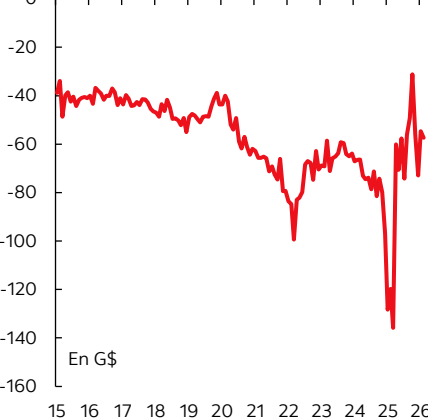
**La part des importations américaines donnant lieu à des droits de douane**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Censur Bureau des États-Unis.

Graphique 8

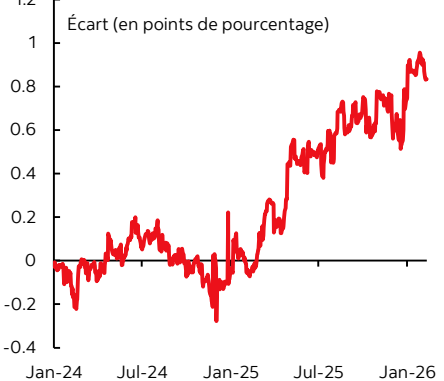
**Balance commerciale des États-Unis**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Bureau of Economic Analysis des États-Unis

Graphique 9

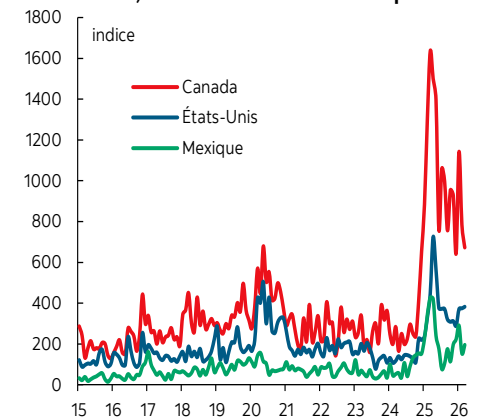
**L'impact cumulatif des droits de douane sur l'IPC américain**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Pricing Lab.

Graphique 10

**L'incertitude de la politique économique au Canada, aux États-Unis et au Mexique**



Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Policyuncertainty.com.

**Tableau 1 : Canada, États-Unis et Mexique – Exportations et importations de biens (en données désaisonnalisées)**

| Pays et courants                  | En % sur un mois | En % sur un an | Evolution en % sur un an. mm3m |
|-----------------------------------|------------------|----------------|--------------------------------|
| Total des exportations du Canada  | 6.4              | -2.6           | -7.7                           |
| Total des importations du Canada  | 8.4              | 3.8            | -0.7                           |
| Exportations des États-Unis       | 4.2              | 12.2           | 9.5                            |
| Importations des États-Unis       | 4.3              | -7.1           | -6.8                           |
| Total des exportations du Mexique | 3.0              | 15.8           | 13.6                           |
| Total des importations du Mexique | 2.3              | 20.5           | 15.6                           |

Sources: Scotiabank Economics, US Census Bureau, Statistics Canada, Banco de México.

**Tableau 2 : Canada – Exportations de marchandises par région (en données désaisonnalisées)**

| Pays           | En % sur un mois | En % sur un an | Evolution en % sur un an. mm3m |
|----------------|------------------|----------------|--------------------------------|
| États-Unis     | 4.4              | -18.4          | -20                            |
| Chine          | 14.5             | 31.9           | 21                             |
| Mexique        | -4.0             | -1.9           | 0                              |
| UE             | -1.3             | 31.4           | 20                             |
| Royaume-Uni    | 18.8             | 229.6          | 163                            |
| Reste du monde | 10.3             | 33.7           | 12                             |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

**Tableau 3 : Canada – Exportations par certains secteurs (en données désaisonnalisées)**

| Secteurs            | En % sur un mois | En % sur un an | Evolution en % sur un an. mm3m |
|---------------------|------------------|----------------|--------------------------------|
| Acier               | 2.4              | -52.5          | -55.1                          |
| Aluminium           | 19.6             | -8.5           | -12.2                          |
| Produits forestiers | 1.9              | -17.4          | -23.3                          |
| Pièces détachées    | 24.2             | -18.7          | -24.4                          |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

**Tableau 4 : États-Unis – Importations de marchandises par région (en données désaisonnalisées)**

| Pays           | En % sur un mois | En % sur un an | Evolution en % sur un an. mm3m |
|----------------|------------------|----------------|--------------------------------|
| Canada         | 6.2              | -16.5          | -18.2                          |
| Chine          | 1.7              | -43.3          | -45.2                          |
| UE             | 4.6              | -30.4          | -21.9                          |
| Mexique        | 5.2              | 6.4            | 5.3                            |
| Reste du monde | 5.5              | 2.0            | 1.6                            |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Census Bureau des États-Unis.

| Tableau 5 : Les droits de douane en vigueur |                    |   |  |   |
|---|--------------------|---|--|---|
| Droits imposés par                          | Pays impactés      | Secteurs impactés   | Taux des droits  | Date de la dernière modification importante |
| États-Unis                                  | Tous               | Acier et articles en acier  | 50%  | Le 4 juin 2025                              |
| États-Unis                                  | Tous               | Aluminium et articles en aluminium  | 50%  | Le 4 juin 2025                              |
| États-Unis                                  | Tous               | Cuivre et articles en cuivre  | 50%  | Le 1er août 2025                            |
| États-Unis                                  | Canada             | Toutes les exportations non conformes aux règles d'origine de l'ACEUM   | 10%  | Le 20 février 2026                          |
| États-Unis                                  | Chine              | Toutes les exportations non soumises à la règle de minimis (remplacées)   | 20%  | Le 3 mars 2025                              |
| États-Unis                                  | Mexique            | Toutes les exportations non conformes aux règles d'origine de l'ACEUM   | 10%  | Le 20 février 2026                          |
| États-Unis                                  | CA et MX           | Contenu non américain des voitures particulières (exemption des pièces)   | 25%  | Le 3 avril 2025                             |
| États-Unis                                  | Tous sauf CA et MX | Voitures particulières assemblées   | 25%  | Le 3 avril 2025                             |
| États-Unis                                  | CA et MX           | Contenu non américain des camions de poids moyen et de poids lourd et des autobus   | 25 % (camions de poids moyen et de poids lourd) 10 % (autobus) | Le 17 octobre 2025                          |
| États-Unis                                  | Tous sauf CA et MX | Camions de poids moyen et de poids lourd et autobus assemblés   | 25 % (camions de poids moyen et de poids lourd) 10 % (autobus) | Le 17 octobre 2025                          |
| États-Unis                                  | Tous sauf CA et MX | Majorité des exportations, sauf l'acier, l'aluminium, les voitures, les semi-conducteurs et les produits électroniques grand public | 10%  | Le 20 février 2026                          |
| États-Unis                                  | Canada             | Augmentation des droits compensatoires/des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux canadien                                   | Tarif moyen combiné de 45,16 % à l'heure actuelle              | Le 14 octobre 2025                          |
| États-Unis                                  | Tous sauf CA       | Bois d'œuvre et bois de construction résineux   | 10%  | Le 14 octobre 2025                          |
| États-Unis                                  | Tous               | Produits en bois rembourrés   | 25%  | Le 14 octobre 2025                          |
| États-Unis                                  | Tous               | Armoires de cuisine, meubles de toilette et pièces détachées  | 25%  | Le 14 octobre 2025                          |
| États-Unis                                  | Tous sauf CA et MX | Pièces détachées  | 25%  | Le 3 mai 2025                               |
| États-Unis                                  | Tous               | Semiconducteurs   | 25%  | Le 15 janvier 2026                          |
| Canada                                      | États-Unis         | Acier et aluminium  | 25%  | Le 13 mars 2025                             |
| Canada                                      | États-Unis         | Voitures particulières non conformes à l'ACEUM et contenu américain des voitures particulières conformes à l'ACEUM                  | 25%  | Le 9 avril 2025                             |
| Chine                                       | Canada             | Certaines exportations agricoles (canola, pois et porc, entre autres)   | 7%   | Le 1er mars 2026                            |
| Chine                                       | États-Unis         | Toutes les exportations   | 10%  | Le 11 mai 2025                              |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Maison-Blanche, gouvernement du Canada et ministère du Commerce de la République populaire de Chine.

| Tableau 6 : Canada – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)   |          |
|--|----------|
| <b>Mesures concourant au tarif effectif</b>  |          |
| 10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis  |          |
| 10 % sur l'énergie et la potasse non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis  |          |
| 50 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis  |          |
| 30 % des droits compensatoires et des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux sur les exportations de bois d'œuvre résineux à destination des États Unis |          |
| Droits de douane de 7 % sur certains produits agricoles exportés en Chine  |          |
| Droits de douane de 25 % sur les produits de bois, les armoires de cuisine et les meubles de toilette exportés à destination des États Unis                    |          |
| Droits de douane de 25 % sur le contenu non américain des automobiles ainsi que des camions de poids moyen et de poids lourd                                   |          |
| Droits de douane de 10 % sur le contenu non américain des autobus et des camions assimilés   |          |
| Droits de douane de 25 % sur les exportations de semiconducteurs à destination des États Unis  |          |
| <b>Tarif effectif</b>  | <b>%</b> |
| Tarif effectif actuel sur les exportations mondiales   | 3.1      |
| Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane décrétés après 2024  | 13.5     |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.

**Tableau 7 : Mexique – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)**

| <b>Mesures concourant aux tarifs effectifs</b>   |          |
|--|----------|
| 10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis  |          |
| 50 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis                              |          |
| Droits de douane de 25 % sur le contenu non américain des automobiles et des camions de poids moyen et de poids lourd      |          |
| Droits de douane de 10 % sur le contenu non américain des autobus et des camions assimilés                                 |          |
| Droits de douane de 10 % à 25 % sur le bois d'œuvre résineux et les produits de bois exportés à destination des États Unis |          |
| Droits de douane de 25 % sur les exportations de semiconducteurs à destination des États Unis                              |          |
| <b>Tarif effectif</b>  | <b>%</b> |
| Tarif effectif actuel sur les exportations depuis d'autres pays  | 4.6      |
| Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane décrétés après 2024                                  | 19.9     |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.

**Tableau 8 : États-Unis – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)**

| <b>Mesures concourant aux tarifs effectifs</b>  |          |
|---|----------|
| 10 % sur l'énergie et la potasse non conformes à l'ACEUM expédiées depuis le Canada   |          |
| 10 % sur les autres biens non conformes à l'ACEUM exportés depuis le Canada   |          |
| 10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM exportés depuis le Mexique   |          |
| 50 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis                                     |          |
| 25 % sur les voitures particulières et les pièces détachées expédiées depuis d'autres pays (sauf le Canada et le Mexique)         |          |
| 25 % sur les voitures particulières et les camions (seulement sur le contenu non américain émanant du CA et du MX)                |          |
| Droits de douane de 10 % sur les autobus et les camions assimilés (seulement sur le contenu non américain émanant du CA et du MX) |          |
| Hausse de 30 % des droits compensatoires et des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux exporté depuis le Canada            |          |
| 10 %-25 % sur le bois d'œuvre résineux et les produits de bois importés aux États Unis  |          |
| 10 % du différentiel sur les importations depuis d'autres pays et plus pour différents pays                                       |          |
| 30 % sur la majorité des importations depuis la Chine   |          |
| Droits de douane de 25 % sur les importations de semiconducteurs  |          |
| <b>Tarif effectif</b>   | <b>%</b> |
| Tarif effectif actuel sur les exportations depuis d'autres pays   | 10.2     |
| Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane   | 51.9     |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.

**Tableau 9 : États-Unis – Droits de douane perçus**

| <b>Pays/Régions</b> | <b>Fév 2026 (en G USD)</b> | <b>En % sur un mois</b> | <b>En % sur un an</b> |
|---------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Canada              | 0.9                        | 6                       | 2353                  |
| Chine               | 5.5                        | -16                     | 24                    |
| UE                  | 3.0                        | -15                     | 451                   |
| Mexique             | 1.6                        | -4                      | 1354                  |
| Reste du monde      | 10.2                       | -22                     | 516                   |

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Census Bureau des États-Unis.

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de cochefs de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

**Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabank Europe plc; Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company; Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., de Grupo Financiero Scotiabank Inverlat et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.